

Arrondissement
de Torcy

Canton de
Pontault-Combault

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Séance du 11 mai 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le ONZE MAI, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 5 mai 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPLY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Madame FILLION - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Monsieur NOVAIS .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Monsieur NOVAIS à Madame ARBIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Sophie PIOT

SEANCE DU 11 MAI 2026

N°2026_05_11-11

Ref : Direction des affaires générales

Objet: Convention avec l'association "Paroles de Femmes, Le Relais" dans le cadre de la Pontelloise 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi du 4 août 2014,

VU le projet de convention ci-annexé,

CONSIDERANT que la loi du 4 août 2014 prévoit que « l'État et les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre femmes et hommes selon une approche intégrée ».

CONSIDERANT le souhait de la commune de développer de nombreuses actions en faveur des Droits des Femmes, parmi celles-ci, la course « la Pontelloise », événement sportif et solidaire initié en 2013, renouvelée chaque année.

CONSIDERANT que pour cette 13ème édition, il a été choisi de soutenir, à nouveau, l'association « Paroles de femmes – Le Relais », qui œuvre sur le territoire.

CONSIDERANT que cette association est spécialisée dans l'accompagnement et l'hébergement des femmes victimes de violences conjugales et de leurs enfants, et qu'elle a pour missions la formation des professionnels et la conduite d'interventions en milieu scolaire.

CONSIDERANT que le soutien à cette association permet de proposer des interventions de sensibilisation auprès de classes des collèges de la ville.

CONSIDERANT que cette action qui vise à combattre les stéréotypes et les violences sexistes s'inscrit pleinement dans la politique de la commune menée en matière de prévention et de sensibilisation.

CONSIDERANT l'avis de la commission ressources du 29 avril 2026,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE le versement à l'association « Paroles de femmes – Le Relais » de 50 % des gains de la course « la Pontelloise »

AUTORISE le maire à signer la convention d'objectifs avec l'association « Paroles de femmes – Le Relais ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260518-2026_05_11-11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/05/2026
Publication : 21/05/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 18 mai 2026

Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault